

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 68 (1976)
Heft: 2

Artikel: Un pas en avant
Autor: Clivaz, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385810>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pas en avant

Les défenseurs des droits de la femme ont toujours pu compter sur l'appui sans réserve des syndicats libres pour faire aboutir leurs justes revendications. Nos organisations ont même été et demeurent du reste à la pointe du combat en ce qui concerne le respect du principe «salaire égal à travail égal». Elles s'opposent également à toutes autres formes de discrimination dues au sexe. C'est pourquoi, nous avons salué chaque mesure qui a été prise jusqu'ici, notamment au cours de l'«année internationale de la femme», en vue d'améliorer la situation des femmes en général et des travailleuses en particulier. Nous avons aussi pris note avec satisfaction des progrès réalisés à cet égard dans différents domaines. Mais de nombreux problèmes sont encore en suspens, spécialement dans notre pays où, comme l'on sait, la femme ne jouit des droits politiques que depuis peu de temps.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec faveur, au début de cette année, la constitution d'une «Commission fédérale pour les questions féminines». L'ancien président de l'Union syndicale, Hermann Leuenberger, avait d'ailleurs suggéré la création d'un tel organe consultatif en 1968 déjà, par le moyen d'un postulat déposé au Conseil national. Idée qui fut ensuite soutenue par diverses associations féminines.

C'est ainsi que le 19 février 1976, nous avons pu assister à la séance inaugurale de cette nouvelle commission composée de neuf femmes et de neuf hommes, plus une présidente en la personne de Madame Emilie Lieberherr, membre du Conseil municipal (exécutif) de la ville de Zurich. Ce fut une «première» assez solennelle, ouverte par M. Hans Hürlimann, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur, qui a rappelé les tâches essentielles des nouveaux commissaires. Ces tâches peuvent être résumées de la manière suivante: D'une part donner son avis sur les projets législatifs de la Confédération qui ont un rapport avec la situation de la femme en Suisse, et exécuter des travaux demandés par le gouvernement. D'autre part,

soumettre elle-même au Conseil fédéral ou aux départements des recommandations ou des propositions, et suivre l'évolution de la situation de la femme dans notre pays ainsi que l'application des mesures prises.

La commission a à sa disposition un secrétariat rattaché à la Division des affaires culturelles du Département de l'intérieur. C'est une condition essentielle pour qu'elle puisse remplir sa mission avec le maximum d'efficacité. Ce secrétariat ne dispose toutefois pas encore de tout le personnel nécessaire, en raison du blocage décrété au niveau de l'administration fédérale, mais cette lacune devra être comblée dès que possible.

Cette commission s'est mise immédiatement au travail et a esquissé son programme pour 1976, qui ne comprendra pas moins de sept réunions d'ici à la fin de l'année. Un des premiers objets qu'elle traitera revêt un caractère de brûlante actualité puisqu'il s'agira de «la situation de la femme face à la crise économique».

Dans le monde du travail, nous pouvons fonder quelque espoir sur l'activité de cette nouvelle commission fédérale, même si sa composition ne nous satisfait pas entièrement. En effet, il faut regretter qu'aucune représentante des milieux syndicaux ne figure parmi ses membres, les neuf sièges féminins ayant été attribués aux organisations féminines exclusivement. Celles-ci ont peut-être commis une erreur en demandant que la commission soit composée paritairement alors qu'elle aurait, à notre avis, très bien pu comprendre un nombre supérieur de femmes et faciliter ainsi la représentation des travailleuses par exemple. C'est une question qu'il conviendra de revoir à la première occasion favorable.

Pour l'instant, le délégué de l'Union syndicale suisse s'efforcera de défendre au mieux, dans cet organe, le point de vue des travailleuses en général et des syndiquées en particulier, en restant en étroite relation avec la Commission féminine de l'USS, que préside, avec beaucoup de compétence, notre collègue Maria Zaugg-Alt.

Grâce à la détermination et au savoir-faire de sa présidente ainsi qu'à la bonne volonté évidente de tous ses membres, la «Commission fédérale pour les questions féminines» fera sans doute œuvre utile. Sa création constitue en tout cas un pas important vers une meilleure approche des affaires spécifiques d'une bonne moitié de la population.

Jean Clivaz